

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE**  
**22 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à onze heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué par Monsieur DEJEAN Jean Paul, maire sortant, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame LAFFONT Jacqueline doyenne.

**Présents :** BALANSA Jean-Louis, BALANSA Sarah, DEJEAN Jean Paul, FLORES LUDENA Armony, FOURNIÉ Arièle, FOURNIÉ Robert, JOUVE MIANNAY Maé, PAGÈS Nelly, SOUBIES Sébastien, DEJEAN Marie-Pierre (secrétaire de mairie).

**Excusé :** BORDIN Fabrice,

**Absent :**

**Procuration :** BORDIN Fabrice a donné procuration à SOUBIES Sébastien

**Secrétaire de séance :** FOURNIÉ Robert

**Séance ouverte à 11h10**

Désignation d'un secrétaire de séance : Robert FOURNIÉ

En vue des votes, désignation de deux assesseurs, les plus jeunes du conseil municipal : BALANSA Sarah et DEJEAN Armony.

**1. Élection du maire**

Madame Arièle FOURNIÉ s'est portée candidate aux fonctions de maire. Elle a été élue avec 10 voix (dont une procuration) sur 11 suffrages exprimés, un bulletin ayant été déclaré nul.

**2. Fixation du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents ainsi que par une procuration, la proposition du maire de fixer à trois le nombre d'adjoints.

**3. Élection des adjoints**

La liste présentée par Monsieur Jean-Paul DEJEAN, composée de Monsieur Jean-Paul DEJEAN, Madame Nelly PAGÈS et Monsieur Jean-Louis BALANSA, a été élue à l'unanimité des membres présents ainsi que par une procuration.

**4. Lecture de la Charte de l'élu local**

Madame le maire a procédé à la lecture de la Charte de l'élu local.

**5. Délégations de fonctions au maire**

Les délégations consenties au maire ont été rappelées et approuvées à l'unanimité des membres présents ainsi que par une procuration.

**6. Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Le maire a proposé l'attribution d'un taux d'indemnité identique pour les trois adjoints, ces derniers n'ayant pas pris part au vote. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des votants ainsi que par une procuration.

Par ailleurs, la question d'éventuelles indemnités au bénéfice des conseillers municipaux, évoquée par le maire, sera examinée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**7. Approbation du procès-verbal du 12 mars 2026**

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ainsi que par une procuration.

**Clôture de la séance**

La séance a été levée à 12 h 35.

FOURNIE Robert  
Secrétaire de séance



FOURNIE Arièle  
Maire de Gabre

